

INSCRIPTIONS AU TRANSPORT SCOLAIRE 2023 / 2024



Qui est concerné ?

Tous les élèves scolarisés dans le secondaire ou les RPI ont obligation de s'inscrire au transport scolaire. Y compris les élèves empruntant le transport urbain COURALIN et/ou COURALIN +.

Où s'inscrire ?

- Les élèves résidant sur l'une des communes du Grand Dax doivent s'inscrire sur le site de Trans-Landes <https://www.trans-landes.fr> rubrique transport scolaire
- Les élèves résidant hors du territoire du Grand Dax doivent s'inscrire sur le site de la région <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr> rubrique transport scolaire

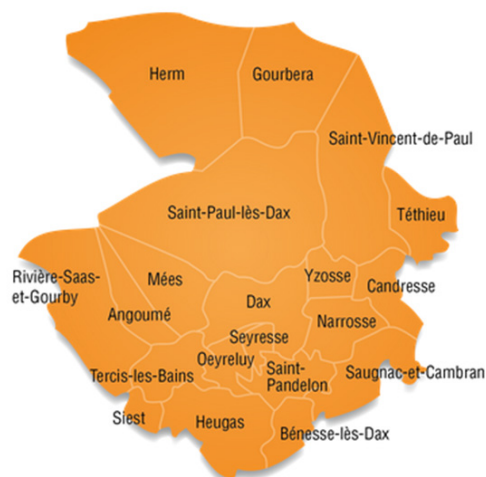
Quand et comment s'inscrire ?

Pour les élèves résidant sur le territoire du Grand Dax :

- Les inscriptions ouvrent le **1^{er} juin 2023**
- Les frais de dossiers sont offerts **jusqu'au 20 juillet 2023 inclus**. Au-delà de cette date, 15€ de frais de dossier seront facturés.
- Le logiciel d'inscription au transport scolaire est accessible depuis un ordinateur ou un smartphone
- Les familles ne disposant pas d'un accès internet doivent se rapprocher de l'espace France services en contactant le 05 47 55 80 00

Pour les élèves résidant en dehors du territoire du Grand Dax

- Vérifier les conditions d'inscription sur le site de la région <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscription> ou par téléphone au 09 70 870 870 (appel non surtaxé)



Quel coût ?

- Pour les élèves ayant droit, le transport est pris en charge par le Grand Dax ou le département, suivant la situation. **Attention ! Les frais de dossier pour les inscriptions au-delà du 20 juillet restent à la charge des familles**
- Pour les élèves non ayant droit (apprentis ou post bac + 18 ans), l'abonnement au transport scolaire sera facturé 30 €/an (sous réserve de places disponibles dans les cars scolaires). **Attention ! Les frais de dossier pour les inscriptions au-delà du 20 juillet sont en supplément.**

Titre de transport

Chaque élève doit être muni d'une carte Modalis ou Passerelle et valider son titre de transport à chaque montée dans le car scolaire ou le bus Couralin.

- Les élèves déjà en possession d'une carte Modalis ou Passerelle doivent renseigner son numéro lors de l'inscription. Le titre de transport sera rechargé à distance sur la carte avant la rentrée.
- Les élèves ne disposant pas encore de carte de transport, recevront une carte Modalis avec le titre de transport à leur domicile.
- Les élèves qui ont perdu ou jeté leur carte Passerelle ou Modalis doivent **OBLIGATOIREMENT** demander un duplicata qui sera facturé 10 €.

Où se renseigner ?

- Par mail : transport.scolaire@grand-dax.fr
- Par téléphone : 05 58 56 87 51